

tion ont augmenté sensiblement dans plusieurs cas et les prix sont relativement élevés et montent encore dans les autres pays. Les régies sont donc encore nécessaires pour prévenir l'inflation des prix et des coûts.

Certaines pénuries au Canada ont reflété les pénuries mondiales d'articles essentiels que la fin de la guerre a fait vivement ressortir. Afin d'aider à subvenir aux besoins urgents des pays libérés et du Royaume-Uni, le Canada a restreint les approvisionnements domestiques de denrées alimentaires comme la viande et les céréales. Les pénuries mondiales ont également influé sur les approvisionnements du Canada en denrées importées telles que les textiles, le sucre, les huiles et les graisses.

En d'autres domaines, comme les articles de métal, le déclin de la production de guerre a naturellement ouvert la voie à l'expansion des approvisionnements pour civils. Les progrès, toutefois, ont été lents à cause des retards dans la transformation des usines, de l'embouteillage des sources d'approvisionnements en matières premières et constituantes et des conflits industriels. Les pénuries et les grèves aux Etats-Unis ont influé sérieusement sur les progrès du Canada dans le domaine de la réadaptation, car notre pays dépend des Etats-Unis pour ses matières premières et pièces.

Tandis que les approvisionnements en denrées étaient limités, la demande effective et potentielle atteignait un niveau sans précédent. Les revenus personnels variaient peu de leur niveau élevé de temps de guerre et le taux des dépenses continuait d'augmenter à mesure que celui des épargnes diminuait et que certaines gens puisaient à même leurs économies accumulées durant la guerre. Il y avait donc un vide persistant entre l'offre et la demande, vide qui a contribué à maintenir la poussée vers l'inflation.

Cette poussée a également été soutenue par le coût toujours plus élevé de la production. Des établissements qui avaient été engagés dans la production de guerre revenaient à la production de temps de paix dans des conditions sensiblement différentes de celles de 1941 quant au coût. D'autres, qui avaient pu absorber l'augmentation de prix de leurs produits de consommation civile grâce à de profitables contrats de guerre, étaient alors privés de cette source de revenu. L'insuffisance prolongée de matières premières et de main-d'œuvre indiquait que les facteurs pouvant contribuer à la baisse du coût de la production étaient lents à s'affirmer.

En raison de la persistance de ces poussées d'inflation, la régie des prix ainsi que quelques-unes des autres régies nécessitées par la guerre ont dû être prolongées assez longtemps durant la période de transition. Les pouvoirs nécessaires au maintien des régies d'urgence jusque vers la fin de 1946 sont incorporés dans la loi sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, mise en vigueur le 1^{er} janvier 1946. La régie des prix n'a toutefois pas opéré de la même façon que durant la guerre; elle a été adaptée aux besoins du nouveau milieu économique et des mesures ont été prises en vue du but ultime: la suppression de toutes les régies de temps de guerre.

L'effort de guerre a tellement absorbé les effectifs mobilisables et les ressources productives du Canada qu'il a non seulement assuré l'embauchage intégral, mais a nécessité effectivement la restriction de la production civile non essentielle. La régie des prix, qui englobait surtout le secteur civil de l'économie, pouvait adhérer assez rigidement au principe de la "période de base". Les prix maximums étaient généralement fixés au niveau en cours durant la "période de base"—du 15 septembre au 11 octobre 1941— et, en considérant les demandes d'ajustement des prix, il était tenu compte de la nécessité des produits aussi bien que de la situation financière